

objectifs de Dakar. Le Canada tient également à féliciter l'UNESCO pour l'excellente qualité de son Rapport de suivi mondial et des précieux renseignements qu'il contient sur l'état d'avancement de l'ensemble des objectifs de Dakar.

Puisque 79 % du budget du grand programme I a déjà été alloué à l'EPT, il serait difficile d'allouer d'autres ressources à cette priorité sans nuire aux autres.

Paragraphe 11

*Convient-il de maintenir ces priorités dans le 33 C/5 ? Dans la négative, quelles autres priorités faudrait-il, selon vous, envisager ?
Faudrait-il modifier la formulation des autres priorités - et, dans l'affirmative, comment - en ayant toujours à l'esprit le caractère limité des ressources et des effectifs disponibles ?*

Réponse du Canada

Il convient de maintenir les « autres priorités » pour l'éducation dans le document 33 C/5, mais il importe également de les aborder dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, de la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable et de la qualité de l'éducation dans toutes ses manifestations. L'éducation pour une culture de la paix doit également inclure l'éducation sur l'esprit de civisme et l'éducation sur les droits de l'homme.

Paragraphe 12

Estimez-vous que l'aide qui est actuellement fournie aux pays pour qu'ils puissent atteindre les objectifs de l'EPT d'ici à 2015 est suffisante ? Dans la négative, quelles autres activités ou modalités à conduire à l'échelon national proposeriez-vous ?

Réponse du Canada

Il n'est pas clair si cette question concerne uniquement les ressources financières ou si elle inclut également les ressources humaines. En supposant qu'elle se rapporte aux deux, nous appuyons la nouvelle allocation de ressources financières à l'EPT. Relativement aux ressources humaines, nous encourageons encore une fois l'UNESCO à travailler en étroite collaboration avec d'autres organismes et programmes de l'ONU, des organisations non gouvernementales et la société civile afin de tirer profit des ressources humaines dans les pays.

Les ministères de l'Éducation des États membres doivent également participer activement à la mise en œuvre de l'EPT, sans quoi le progrès réalisé sera minimal.